

# 4 MAINTENIR LE PRINCIPE DE BALAYAGE DE L'AIR DANS LE BÂTIMENT

## CONSTAT

- Les aménagements et opérations de rénovation ont entravé la bonne circulation de l'air en supprimant les passages de transit sous les portes (surélévation du sol sans détalonnage des portes, ajout de bas de porte automatique, plinthe automatique ou barre de seuil pour se prémunir du bruit).

## PRINCIPAL IMPACT

- Risque pour la qualité de l'air intérieur. L'air vicié ne transite pas des pièces de vie vers les pièces humides pour être extrait.

## ORIGINES

- Mauvaise compréhension du fonctionnement de la ventilation simple flux et méconnaissance du principe de balayage.
- Mauvaise coordination entre les différents corps d'état.

## SOLUTIONS CORRECTIVES

- Détalonner les portes pour laisser un passage de transit d'air suffisant.
- Créer une entrée d'air dans la cloison, type grille de transfert lorsqu'une isolation acoustique est recherchée.

## BONNES PRATIQUES

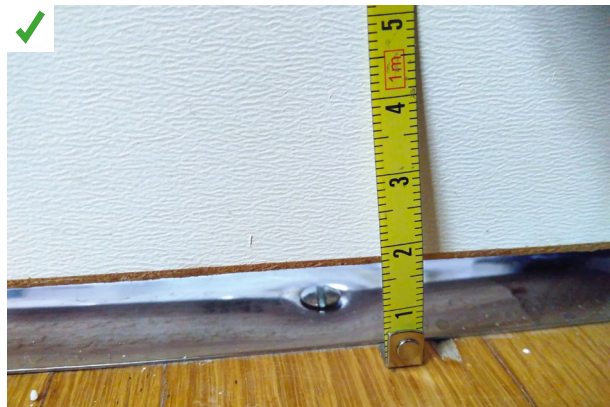
- Prévoir des passages de transit bien dimensionnés (2 cm pour une porte de cuisine unique, 1 cm dans les autres cas) lors de la réalisation du sol et des menuiseries intérieures.
- Réaliser des passages de transit d'air acoustique ou des grilles de transfert dans la cloison ou les portes dans le cas d'utilisation de seuil acoustique.

Références :

- Arrêté du 24 mars 1982 (modifié) relatif à l'aération des logements.
- NF DTU 68.3 Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique.



La sur-élévation du niveau du sol fini suite à la pose du parquet et de la barre de seuil entraîne la disparition du passage de transit initialement présent. ©AQC



Le détalonnage de la porte de la cuisine est de 2 cm, conformément aux règles de l'art. ©AQC



La grille de transfert présente dans la cloison permet de respecter le principe de balayage de l'air tout en assurant une atténuation acoustique... ©AQC

